

# VAE

## Fiche descriptive

**Pour l'acquisition d'un diplôme,  
d'un titre ou d'une certification**

L'accompagnement à la VAE est un soutien et une aide méthodologique pour constituer votre dossier et préparer l'entretien avec le jury. Ce dispositif facilite et favorise votre réussite.

### VOUS ETES CONCERNES

Toute personne justifiant de l'expérience requise par le certificateur quel que soit son niveau de formation, son âge ou son statut.

### OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE ?

Être accompagné à la rédaction du livret 2/dossier de preuves de la certification visée jusqu'à son terme et être préparé à l'entretien avec le jury :

- S'approprier la démarche **VAE** et les outils
- Faire émerger ses expériences
- Auto analyser et formaliser ses expériences
- Préparer l'entretien de validation avec le jury
- Mener à terme la démarche **VAE**

Respect des textes de loi (articles R6313 -4, articles L6313-1, L6323-6 et L6313-4 du Code du Travail, décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018) fixant le cadre réglementaire du bilan de compétences

Mobilisation de méthodes fiables mises en œuvre par une équipe qualifiée, neutre et objective.

Respect de la confidentialité de la démarche : le bénéficiaire est le seul destinataire du document de synthèse, celui-ci ne peut être communiqué à un tiers sans son accord.

### MOYENS, METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

L'accompagnement est composé d'entretiens individuels semi-directifs ou d'explicitation avec un Conseiller référent, d'ateliers thématiques, de contacts par mail, téléphone ou en visio.

### CONTENUS

- Présentation de la démarche
- Présentation des outils, de la méthodologie, des attentes du jury et des exigences de la démarche
- Formalisation écrite et oral des expériences en accord avec les exigences de la démarche
- Préparation à l'entretien avec le jury
- Simulation de l'entretien avec le jury
- Conseil post-jury en cas de validation partielle
- Le référentiel de la certification et le livret 2/dossier de preuves seront utilisés tout au long de l'accompagnement.
- L'accompagnement VAE est évalué par le bénéficiaire à l'issue de la prestation par un questionnaire de satisfaction.
- Le taux de validation totale est également évalué.

### DUREE ET MODALITES D'ORGANISATION :

Un Conseiller référent vous accompagne durant 16 à 24 heures maximum réparties sur 4 à 6 mois pour optimiser vos chances de réussite à la VAE. Les heures d'accompagnement sont réparties entre entretiens individuels, travail personnel à distance ou encore échanges de mails.

### POSSIBILITES DE FINANCEMENT :

Prise en charge du coût de l'accompagnement VAE dans le cadre du CPF, du Plan de développement des compétences de l'entreprise, par Pôle Emploi, le Conseil Régional.

### NOS ATOUTS

- **Individualisation et adaptabilité** de la méthode aux besoins et des modalités organisationnelles aux contraintes de la personne (possibilité de réaliser la VAE en dehors des horaires de bureau).
- **Label Qualité OBCAQT QUALIOPI** mention VAE
- Adhésion à la Fédération Nationale des CIBC